Ces derniers mois, la **dématérialisation des données de santé** a suscité de nombreux débats, notamment en matière de protection des informations sensibles. Que ce soit pour le dossier patient ou le dossier administratif, les solutions de dématérialisation et autre virtualisation offrent des avantages certains autant pour les patients que pour les praticiens, néanmoins leur adoption reste encore un sujet épineux pour nombre de professionnels.

Bien souvent, les établissements de santé sont perçus comme des lieux de longue attente, d'exaspération et de frustration. Il est difficile de gérer des centaines voire des milliers de patients par jour, c'est pourquoi il arrive parfois que des dossiers se perdent où qu'ils ne soient pas à jour ce qui peut être un frein à la bonne satisfaction du client. Ces caractéristiques inhérentes à tout établissement de santé peuvent toutefois être évitées grâce à l'adoption de solutions technologiques, telles que la dématérialisation des documents ou encore la signature électronique. Ces solutions répondent à ce besoin qu'ont les instituts médicaux d'offrir un meilleur service à leurs patients ainsi qu'un meilleur traitement des données, tout en gardant la fiabilité et la simplicité du papier. Pourquoi les établissements de santé ont-ils tout intérêt à prendre le virage du numérique ?

Dématérialisation, signature électronique : quels avantages ?

La dématérialisation est avant tout un outil permettant aux entreprises d'économiser du temps et de l'argent tout en améliorant la qualité de leurs services. En effet, les coûts engendrés (impression, numérisation, archivage, récupération du papier dans les établissements de santé) sont considérablement réduits grâce à la dématérialisation. Les outils utilisés pour la dématérialisation des documents permettent de mieux organiser les admissions et la constitution des dossiers médicaux, mais aussi la gestion en interne de celui-ci. Plus besoin de transporter physiquement chaque dossier, tout est désormais accessible facilement sur un terminal mobile, par exemple.

D'autre part, la signature électronique possède l'avantage de répondre aux exigences légales d'un secteur réputé intransigeant sur les questions juridiques. La signature électronique est en effet reconnue par la Loi du 13 Mars 2000 [1] comme étant aussi fiable qu'une signature papier. Une fois la signature électronique apposée, les documents sont verrouillés et protégés par un hachage cryptographique empêchant toute fraude. Enfin, le logiciel est programmé pour non seulement capturer l'image de la signature mais aussi les données biométriques telles que la pression, le tracé ou encore la vitesse de signature. Une fois signés, les documents ne sont plus modifiables et par conséquent non falsifiables. Dans le domaine de la santé, la signature électronique apporte une véritable valeur ajoutée pour les patients ayant moins de procédures et de démarches à mener afin d'accéder aux soins qu'ils nécessitent, entre autres. Les praticiens peuvent également se concentrer sur l'état de santé de leur patient en sachant que toute la partie administrative est gérée plus efficacement et rapidement.

Les professionnels apprécient également de pouvoir écrire, dessiner et annoter directement sur des images ou des documents, de réaliser en quelques secondes des diagrammes car cela rend les échanges entre professionnels et patients plus simple et plus compréhensibles. Il est important dans ce secteur d'activité de bien faire comprendre les enjeux et les procédures à ses patients. Les médecins peuvent désormais s'appuyer sur les imageries médicales présentes dans les dossiers des patients pour montrer à ces derniers avec précision la partie du corps à soigner et répondre à leurs questions. D'autant plus qu'il est démontré que les gens retiennent à 80% ce qu'ils voient, à 20% ce qu'ils lisent et à 10% ce qu'ils entendent. Les patients sont donc plus enclins à mieux appréhender le discours avec une tablette et un stylet. [2]

Petit à petit, les institutions médicales osent sauter le pas et entament un véritable tournant numérique afin de se moderniser mais surtout afin d'améliorer leurs services. Dans un souci d'efficacité et de satisfaction, les professionnels apprennent progressivement à faire confiance à la dématérialisation des documents et à la signature électronique. Ces outils simples et efficaces se révèlent être l'évolution logique à suivre dans un monde où l'innovation est en constante mutation. Les tablettes et stylets répondent à un véritable enjeu : conserver une relation humaine tout en intégrant une dimension technologique à son quotidien.

Thomas Kaeb,

Senior Sales Manager

Business Solutions chez Wacom

[1] Loi n°2000-230 du 13 Mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique

2 Paul Martin Lester - The power of Visual Communication

---

[1] Loi n°2000-230 du 13 Mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique

[2] Paul Martin Lester - The power of Visual Communication